Restaurants Scolaires - Tarification des repas pour les enfants de Besançon et du District du Grand Besançon - Modification des tranches des quotients familiaux - Année scolaire 1997 - 1998

M. LE MAIRE, Rapporteur: Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les propositions de modification des tranches des quotients familiaux qui serviront de base de calcul pour la tarification des repas durant la prochaine année scolaire 1997 - 1998.

Ces propositions ont reçu l'avis favorable des Membres de la Commission Enseignement - Oeuvres Scolaires, réunie le 12 juin 1997.

Tarification des repas

Révision des tranches des quotients familiaux

Quotients familiaux			Ressources annuelles 1995 en francs prises en compte pour inscriptions Année scolaire 1997 - 1998						Prix du
Anciens	Nouveaux	Variation en %	1 enfant 2,5 parts		3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts	Тераз
QF < 700 701 < QF < 1433 1434 < QF < 1700 1701 < QF < 2450 2451 < QF < 2800 QF > 2801	QF < 714 715 < QF < 1462 1463 < QF < 1734 1735 < QF < 2499 2500 < QF < 2856 QF > 2857	2 % 2 % 2 % 2 % 2 % 2 %	29 750 60 910 72 250 104 130 119 000	73 090 86 700 124 950	97 450 115 600 166 600	109 630 130 050 187 430	121 810 144 500 208 250	133 990 158 950 229 080	11,20 F 14,20 F
Fréquentation partielle) Fréquentation temporaire) enfants habitant le District Repas exceptionnels) Enfants de l'extérieur Instituteurs - Agents de service									23,40 F 30,00 F 30,00 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

Récépissé préfectoral du 1er juillet 1997